

Première publication

1.

Raison sociale (nom) et siège du sujet reprenant:
The Phone House SA, Pully
2.

Raison sociale (nom) et siège du sujet transférant:
N Tel Com GmbH, Zug
3.

Contrat de fusion du: 14.09.2005
4.

Publication de la fusion:
FOSC n° 194 du 06.10.2005
5.

Echéance de préavis des créances: **07.01.2006**
6.

Adresse pour la déclaration des créances:
The Phone House SA, chemin du Pré-de-la-Tour 7,
1009 Pully
7.

Indication: Les créanciers du sujet reprenant (mentionné au chiffre 1) peuvent produire leurs créances et exiger des sûretés conformément à l'art.25 Lfus.
8.

Remarques: Les créanciers du sujet reprenant peuvent annoncer leurs prétentions, pourvu que ces créances soient nées avant le 7 octobre 2005.
La fusion s'effectue avec effet rétroactif au 1 avril 2005.

M&L Meyer Lustenberger, Rechtsanwälte
8032 Zürich
(03065896)